

POLIMETAL - GENAS  
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

RESUME NON TECHNIQUE

---

Ce résumé non technique a pour objet de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude. Il est imposé par l'article R. 512-8 du Livre V Titre I de la partie réglementaire du code de l'environnement pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

POLIMETAL – GENAS  
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

**PRESENTATION GENERALE**

Identité sociale : POLIMETAL  
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 161 000 €  
Adresse de l'établissement et siège social :  
 6, Chemin des Mûriers  
 Z.I. REVOISON  
 69 740 GENAS  
Directeur industriel : Monsieur Daniel GABRIELE  
Chiffre d'affaires 2008 : 6 277 609 €

**EFFECTIFS ET RYTHME DE TRAVAIL**

Le site compte 41 employés et 6 intérimaires, en moyenne.  
 Les horaires des services administratifs sont des horaires de journée.  
 L'unité de production du site fonctionne en 3 \* 8 ; 6 jours en continu (arrêt du samedi 18h au dimanche 6h), 50 semaines complètes par an.  
 Ainsi, 3 semaines en août (1 à 2 lignes restent en fonctionnement) et 1 semaine en décembre (1 ligne reste en fonctionnement) sont consacrées au nettoyage des lignes et de l'atelier. Pour note, ce nettoyage, effectué par le personnel.  
 Le site est en activité 365 jours par an.  
 Aucune saisonnalité n'est notable pour cette activité.

**ACTIVITES**

La société POLIMETAL dont l'usine est située à Genas (69) réalise du traitement de surface à façon, essentiellement de visseries, principalement pour les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie automobile.

Le site abrite 7 lignes de traitement de surface (dont 1 remplie d'eau), de zones de stockages et d'1 station de traitement des effluents liquides issus de l'activité.

**PROCEDE DE FABRICATION – PRESENTATION DES LIGNES DE TRAITEMENT**

POLIMETAL dispose des 7 chaînes suivantes :

Ligne	Mode de fonctionnement	Type de traitement	Horaires de fonctionnement	Volume des bains de traitement (m <sup>3</sup> )
1 à 4	Principal	L1 zingage alcalin au tonneau L2/L3 zingages acides au tonneau L4 zingage alcalin à l'accroche	24h/j 5j/7 2 sur 4 fonctionnent le week – end (24H/24)	L1 : 21,56 L2 : 13,2 L3 : 27,28 L4 : 55,95
5	Secondaire	Culvrage / étamage	5j/7 16h/j	L5 : 15,94
6	A l'arrêt, maintenue en état de fonctionner, en cas de besoin futur	Inertée (remplie d'eau)	Aucun	L6 : 7,78
7	Chaîne d'essai semi automatique	Chaîne d'essai semi-automatique de nickelage / phosphatation / étamage / culvrage	5j/7 16h/j	L7 : 16,09

**OBJET DE LA DEMANDE**

POLIMETAL exerce ses activités sous couvert de son Arrêté Préfectoral en date du 12 décembre 1994.

Au regard de l'évolution des lignes de traitement de surface exploitées sur le site et des évolutions réglementaires apparues via l'Arrêté Sectoriel relatif au Traitement de Surface, l'Arrêté du 30 juin 2006, POLIMETAL engage aujourd'hui sa régularisation administrative sous couvert du régime de l'autorisation préfectorale.

**ETAT INITIAL**

Au droit du site, POLIMETAL est :

- Hors de tout périmètre de Z.N.I.E.F.F. de NATURA 2000 ou ZICO,
- Hors de tout périmètre de protection de monuments inscrits au Patrimoine des Monuments Historiques.
- Le site POLIMETAL n'est soumis à aucune des servitudes inscrites au P.O.S.
- L'essentiel du réseau hydrographique de la commune est constitué par le canal de Jonage, qui s'écoule à environ 7 km au Nord du site POLIMETAL.
- Au droit d'un sous-sol très perméable et une nappe ainsi vulnérable à une pollution des sols. Aucune ressource en eau souterraine n'est actuellement présente en aval hydrogéologique du site.
- Le site POLIMETAL, de par sa présence en zone industrielle, est par conséquent desservi par un réseau séparatif se raccordant sur le réseau du Grand Lyon et la station d'épuration de Saint-Fons, d'une capacité de 1 037 000 équivalents-habitants.
- La qualité de l'air est essentiellement influencée par le trafic routier généré par la zone industrielle, ainsi que par les industries environnantes.
- La source de bruit majeure est constituée par le fonctionnement de cette zone industrielle.
- Dans la zone industrielle de REVOISON où le voisinage peut être résumé comme suit :
  - Une grande majorité d'activités industrielles :L'espace industriel est fortement représenté dans l'environnement proche de l'établissement.
  - Au-delà de la zone industrielle, essentiellement des terrains dont la vocation est agricole : L'espace rural délimite la zone industrielle par le Nord, soit à environ 120 m du site POLIMETAL.
  - Une très faible densité humaine :Les habitations les plus proches sont implantées à plus de 400 m des limites de la zone industrielle.

**IMPACT DES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**TRAFIC ROUTIER**

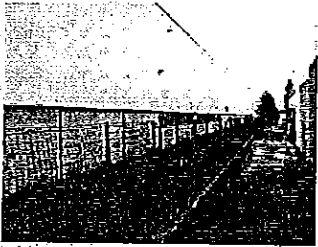
L'ensemble des véhicules entrant et sortant du site POLIMETAL peut aisément se raccorder au réseau routier principal (RN346) grâce au chemin des Muriers.

Les comptages réalisés par la D.D.E. du Rhône sur la RN346 (comptage de GENAS, PR 39) permettent d'estimer les proportions de véhicules engendrées par les activités de POLIMETAL. Elle est de l'ordre de 0,15 % du trafic PL et de 0,3 % du trafic VL sur la RN346.

Le bruit des véhicules est conforme à la réglementation propre aux bruits émis par les véhicules automobiles (23/01/95). Conformément aux dispositions du Code de la Route, les règles de circulation à l'intérieur de la zone sont applicables ; la vitesse de circulation est réduite à l'approche du site. L'utilisation des avertisseurs sonores est interdite en dehors d'un cas de danger immédiat.

Les niveaux sonores ne sont, bien sûr, pas permanents ; ils varient de façon aléatoire en fonction de l'activité et de la succession des véhicules.

**NUISANCES SONORES**

Origines	Impacts liés au site
<p>Les sources sonores en phase de fonctionnement des activités seront liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• activité de production des lignes de traitements de surfaces et des sècheurs WARCOF, avec chocs métalliques et déversements de pièces ;</li> <li>• activité des quais de livraisons et d'expéditions, au nord-est ;</li> <li>• déplacements de charjots élévateurs, dans le hall de stockage vers les quais et dans les allées extérieures ;</li> <li>• régulation de la chaudière BABCOCK WANSON STB 11600583 modèle BOILER 90J dans le local situé en façade est ;</li> <li>• fonctionnement du sur-presseur d'air et du ventilateur VENTAGIO VL250 de refroidissement du local des redresseurs 4 (ligne 2), 5 (ligne 2), 6 (ligne 3) et 7 (ligne 1), en façade extérieure sud-est ; habituellement installations fonctionnant en permanence ;</li> <li>• écoulement d'eau par intermittence, sous les cuves de stockages situées vers la station de traitement d'eau, en façade extérieure sud-ouest ;</li> <li>• écoulement d'eau au niveau du local avec cuves repérées « Sels métalliques » et « Cyanures Javel » ;</li> <li>• fonctionnement du ventilateur d'extraction de la ligne de traitement de surface n°6, en façade extérieure ouest.</li> </ul>	<p>Le site est conforme aux exigences de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 hormis pour les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• très faible dépassement du niveau sonore réglementaire autorisé en limite de propriété OUEST, le jour : (+1dB) :</li> </ul> <p>Le sonomètre était dirigé en direction de la société voisine, dont la façade, située à quelques mètres est cependant presque pleine (les ouvertures se résument à quelques fenêtres opaques et une porte) :</p>  <p>Au vu de l'absence de réelles ouvertures au niveau de la société proche de cette limite de propriété, aucune mesure compensatoire n'est prévue au niveau de ce point.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dépassements des émergences réglementaires autorisées le jour en limite de propriété OUEST et la nuit en limites de propriété NORD EST, SUD EST et OUEST :</li> </ul> <p>Au vu de l'absence de voisinage en période « nuit » aux NORD EST et SUD EST, aucune mesure compensatoire n'est exigible au niveau de ces points. Le retrait de la ventilation N°6, courant 2008, a cependant été fait, dans le cadre d'une évolution de process.</p>

POLIMETAL – GENAS  
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

REJETS AQUEUX	
Origines	Impacts liés au site
<p>Les eaux et rejets liquides issus d'une installation industrielle, en fonctionnement normal, sont classés en plusieurs catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les eaux de procédés, encore appelées eaux industrielles ou eaux résiduares,</li> <li>• les eaux domestiques,</li> <li>• les eaux pluviales.</li> </ul>	<p>La consommation d'eau de ville annuelle, qui s'établit à 1 626 m<sup>3</sup>, couvre les besoins en eaux sanitaires (douches, WC, lavabos...) Ces <u>eaux usées sanitaires</u> sont intégralement dirigées, via une canalisation longeant le site par l'Est, au réseau d'eaux usées communal, en vue d'un traitement adapté par la station d'épuration de SAINT FONTS.</p> <p>Les <u>eaux pluviales</u> en provenance des toitures sont collectées et dirigées vers le puits d'infiltration du site (pour celles issues du bâtiment ancien) et vers le bassin de récupération des eaux pluviales de la Z.I.</p> <p>Les <u>eaux pluviales</u> de la zone de stationnement / voirie du quart Sud Est du site sont pré-traités par passage dans le séparateur à hydrocarbures du site, avant de rejoindre l'un de ces puits.</p> <p>Les <u>eaux pluviales</u> de la zone de stationnement / voirie du quart Nord Est du site sont collectées dans la fosse de relevage bétonnée du site et dirigées vers le réseau eaux pluviales communal, via la canalisation longeant le site par l'Est.</p> <p>Sur la base de 24 363 m<sup>3</sup> consommés sur le premier semestre 2007, la consommation d'eau souterraine en 2007 serait de l'ordre de 48 730 m<sup>3</sup>.</p> <p>Les <u>eaux usées industrielles</u> issues du traitement de surface sont intégralement traitées sur site par la station de détoxification et analysées (pH-mètre et débitmètre de mesures en continu) avant rejet dans la station de traitement de SAINT FONTS.</p> <p>Les concentrations mesurées en interne et en externe (Laboratoire Municipal de SAINT ETIENNE) sont <u>conformes aux prescriptions de la convention de rejets</u> nouvellement établie entre POLIMETAL, la Générale des Eaux, la commune de GENAS et le COURLY.</p> <p>Hormis de faibles et rares dépassements, POLIMETAL <u>respecte les seuils prescrits dans le nouvel arrêté spécifique</u> au secteur du traitement de surface (Arrêté du 30 juin 2006).</p> <p>La comparaison de la <u>capacité de traitement de la station de SAINT FONTS</u> à l'apport de POLIMETAL dans cet ouvrage démontre sa très faible voire négligeable contribution, tant en volume qu'en charge polluante.</p> <p>La <u>réention</u> sous les lignes de traitement est correctement dimensionnée : volume de réention nécessaire : 50 % du total soit moins de 123 m<sup>3</sup> minimum &lt; volume de réention (152 m<sup>3</sup>).</p> <p>Sur la base la moyenne des débits journaliers mesurés en interne au long du mois de septembre, soit 275 m<sup>3</sup>, le site est conforme (5 l/m<sup>2</sup>/fR) et s'engage à respecter la <u>consommation spécifique autorisée</u> (8l/m<sup>2</sup>/fR)</p>

POLIMETAL – GENAS  
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

EMISSIONS ATMOSPHERIQUES - ODEURS	
Origines	Impacts liés au site
<p>Les émissions gazeuses du site sont issues des vapeurs émanant des bains des lignes de traitement de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vapeurs acides et alcalines issues des bains de dégraissage / décapage / activation nitrique / des rinçages à chaud, des bains de cuivrage (cyanuré) et d'activation et blanchiment nitriques,</li> <li>• Eléments chromes VI et III et Nickel issus de la ligne de nickelage et des passivations,</li> </ul> <p>Elles peuvent aussi, dans une moindre mesure, provenir de l'installation de combustion fixe (chaudière gaz de ville de 682 kW).</p>	<p>Le site canalise les émissions issues de ses <u>lignes de traitement de surface</u>. Il dispose ainsi de 5 extractions.</p> <p>POLIMETAL a missionné le bureau de contrôle SOCOR'AIR pour réaliser cette campagne de mesures annuelle. Ces mesures ont été effectuées les 6 et 7 septembre 2007.</p> <p>La plupart des éléments recherchés n'a pas été détectée : Ces éléments sont présents en concentrations <u>inférieures aux seuils mêmes de détection</u> des appareils de mesure utilisés par SOCOR AIR (accrédité COFRAC).</p> <p>Seuls le nickel (au niveau du conduit N°1 ; soit représentatif des rejets gazeux issus du nickelage sur la ligne 7) et le chrome total (au niveau du conduit N°3, soit représentatif des rejets gazeux issus de la passivation chromique III sur la ligne 7) ont été mesurables. Ces éléments métalliques sont présents à l'état de trace, et les rejets de POLIMETAL sont donc <u>largement conformes</u> aux prescriptions énoncées précédemment.</p> <p>La combustion du gaz naturel issu de la <u>chaudière</u> (d'une puissance de 682 kW) présente un caractère faiblement polluant (teneur en poussière nulle, teneur en soufre quasiment nulle et état gazeux facilitant le mélange avec l'air, d'où une très bonne combustion, taux d'émission d'oxydes d'azote plus bas que les autres combustibles, faible production de CO2...).</p> <p>Le rendement de l'installation a été vérifié le 18 janvier 2007 : il est de 91%.</p> <p>L'impact du rejet de cet équipement sur l'environnement est négligeable.</p> <p>Le fonctionnement de POLIMETAL n'apparaît pas être le siège d'<u>odeurs</u> qui pourraient être perçues à l'extérieur du site d'activités.</p>

GESTION DES DECHETS	
Origines	Impacts liés au site
<p>L'activité de l'établissement est à l'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de déchets banals types cartons et plastiques,</li> <li>• de déchets bois (type palettes usées),</li> <li>• de déchets métalliques (type ferrailles),</li> <li>• de boues de station de détoxifications.</li> </ul>	<p>Hormis les boues de la station, déshydratées et compressées in situ par passage en filtre-presse (en vue de leur collecte et destruction en centre autorisé par SECHE (53), tous les déchets produits sur le site suivent une filière de valorisation / recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fraction valorisable des déchets banals types, soit les cartons, le bois de palettes usées et les plastiques, est valorisée par Avenir Recyclage (69) ;</li> <li>• les déchets métalliques sont valorisés au sein de DEPOT FERRAILLES – GENAS (69).</li> </ul>

**DANGERS DES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT**

Suite à l'analyse préliminaire des risques (APR) et étude de l'accidentologie du secteur d'activités de POLIMETAL, les scénarii retenus pour l'étude détaillée des risques sont le déversement accidentel par fuite ou perte de confinement et le déversement accidentel par déversement accidentel (au niveau des bains de Traitement de surface).

L'analyse détaillée de réduction des risques est une approche semi-quantitative permettant de récapituler les causes et les conséquences éventuelles de ces événements, associés à l'exploitation de l'installation, ainsi que les moyens de prévention/protection retenus.

❖ **Niveaux de PROBABILITE D'OCCURRENCE**

Cotation	Désignation
1	« événement possible mais extrêmement peu probable » <i>n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations...</i>
2	« événement très improbable » <i>s'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité</i>
3	« événement improbable » <i>événement jamais observé sur site mais connu dans accidentologie sans mesures correctives permettant une réduction de la probabilité</i>
4	« événement probable » <i>événement s'étant déjà produit une fois sur site</i>
5	« événement courant » <i>s'est produit ou peut se produire plusieurs fois durant la durée de vie du site malgré d'éventuelles mesures correctives</i>

❖ **Niveaux de GRAVITE**

Cotation	Désignation	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
1	Conséquences modérées	Pas de zone de létalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne »
2	Conséquences sérieuses	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
3	Conséquences importantes	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
4	Conséquences catastrophiques	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes	Entre 100 et 1000 personnes exposées
5	Conséquences désastreuses	Plus de 10 personnes exposées	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1000 personnes exposées

❖ **Niveaux de CINETIQUE**

Niveaux	Rapidité	Définition
C1	Immédiate	Cinétique de type explosion ou déversement accidentel
C2	Rapide	Cinétique de type incendie
C3	Lente	Cinétique de type goutte à goutte

Ces scénarii sont étudiés dans le tableau page suivante :

RISQUE DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL AU NIVEAU DE LA LIGNE DE TRAITEMENT DE SURFACE											
équipements	Défaillance	Causes	Conséquences	P	G	Prévention	P1	Protection	G1	Cinétique	Scénario
Bains de traitement de surface	Fuite	Dégradation des contenants	Atteinte à l'environnement (pollution accidentelle eaux et sols)	2	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtement de la rétention sous ligne compatible avec les produits susceptibles de s'y trouver en temps limité.</li> <li>• Rétention sous lignes de 152 m<sup>3</sup> (+ rétention spécifique des bains cyanurés de 5,6 m<sup>3</sup>)</li> <li>• Aucune opération de transvasement (approvisionnement par le fournisseur de préparations) et soutirage des bains usés via les fonds de cuves directement en station (excepté pour les passivations)</li> <li>• Détecteurs de niveau bas avec alarme visuelle</li> <li>• Sonde et régulateur de température sur les bains chauds avec alarme visuelle</li> <li>• Vannes équipant les tuyauteries s'inscrivant à l'intérieur de la rétention</li> <li>• Présence permanente de personnel</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trop plein sur les cuves</li> <li>• Génie civil : atelier au sol incliné dirigé vers la fosse de la station de détoxication</li> <li>• Rétention des eaux d'extinction incendiée asservie à une vanne de fermeture manuelle</li> </ul>		C1 : immédiate	<p>Cotation 12 : situation mineure</p> <p>↳ ce scénario ne sera pas développé</p> <p><i>Maîtrise du risque suffisant</i></p>
	Perte de confinement sur l'une des cuves ou débordement de cuve de soutirage										
	Déversement accidentel	Erreur de manipulation				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel à la mise en service des installations de traitement de surface par la société conceptrice</li> <li>• Formation du personnel à la mise en service de la station de détoxication</li> <li>• Manipulations exclusivement autorisées aux personnes formées et habilitées</li> </ul>					

## MESURES DE PREVENTION/PROTECTION DES RISQUES RESIDUELS

### MESURES DE PREVENTION GENERALES

POLIMETAL a instauré des consignes qui sont affichées à plusieurs endroits sur le site, dans les zones de passage du personnel. Elles comportent notamment :

- les moyens d'alerte,
- le numéro d'appel des sapeurs-pompiers,
- l'utilisation des moyens d'extinction et leur localisation.
- l'interdiction de fumer dans certaines zones de travail.

Des campagnes de sensibilisation sont en outre affichées.

Le personnel est formé au maniement des extincteurs et autres programmes de formation, parmi lesquels :

- formation sécurité au poste de travail,
- formation des secouristes du travail (4 secouristes sont ainsi formés sur le site),
- formation sécurité des personnes habilitées électriquement,
- information sur les risques liés à l'utilisation des produits.

La formation et l'information du personnel sont effectives également pour des employés temporaires.

### VIS-A-VIS DU RISQUE INCENDIE

#### MOYENS DE LUTTE INTERNES

##### Incendie en période d'activité

Attaque avec les extincteurs adéquats par le personnel d'exploitation, formé à l'application des consignes de sécurité et à la lutte contre l'incendie. A ce stade, soit le foyer a été réduit, soit les services de secours sont appelés après constat de la gravité du sinistre.

##### Incendie en dehors des périodes d'activité

Transmission de l'alarme par le personnel (vidéo surveillance en étude) ou tout témoin visuel et demande d'intervention auprès des services de secours.

#### MOYENS DE LUTTE EXTERNES

Ils sont alertés par le 18. Le délai entre l'alerte et l'arrivée des secours sur le site est de moins de 20 minutes. 1 poteau incendie normalisé est implanté non loin du site d'activités (à l'entrée du site). Ce poteau d'une pression statique de 9 bars est à même de fournir un débit de 60 m<sup>3</sup>/h.

### VIS-A-VIS DU RISQUE DE POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Outre la rétention sous lignes de traitement (correctement dimensionnée, résistante aux liquides à retenir, retenue de l'intégralité des bains), le site dispose des rétentions suivantes :

- Rétention spécifique pour les bains cyanurés,
- Produits du traitement de surface,
- Stockage des bains usés concentrés,

Le site dispose des moyens suivants :

- canalisations souples et rigides faisant l'objet de vérifications périodiques par le personnel de l'établissement (service maintenance)
- produits absorbants et réserve de sciure à proximité des stockages
- Rétention de l'intégralité des eaux d'extinction incendie (152 m<sup>3</sup> sous les lignes et 140 m<sup>3</sup> à la station de détoxification)

